

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale

165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 16 décembre 2016

Le Conseil d'Etat a confirmé dès 1999 la fin du monopole de la sécurité sociale

Face à la désinformation ambiante et aux mensonges de la classe politique sur le prétendu maintien du monopole de la sécurité sociale, le MLPS rappelle que le Conseil d'Etat a définitivement clos le débat dans son rapport public 1999.

Le Conseil d'Etat écrit :

« Le Traité de Rome impose l'application stricte des règles communautaires de concurrence à tous les acteurs économiques, y compris aux services d'intérêt général. »

Ce rapport est signé par :

- le Secrétaire général du Conseil constitutionnel,
- le directeur général de la DG IV de la Commission européenne,
- un maître des requêtes au Conseil d'Etat,
- 3 professeurs de droit,
- le président de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Nul ne peut mettre en doute que les caisses de sécurité sociale exercent leur activité dans un cadre concurrentiel et qu'elles ne peuvent contraindre quiconque à cotiser aux régimes qu'elles gèrent.

Pièce jointe : Extrait du rapport public 1999 du Conseil d'Etat.